

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2020 CONVOCATION DU 27 NOVEMBRE 2020

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Après lecture du procès-verbal, M. le Maire fait part à l'assemblée :

- De l'ouverture de l'épicerie « le petit fruitier » place Alexandre Grégoire à la place de l'ancienne poste.
- La publication des dessins effectués par les enfants sur le site intramuros ne pourra se faire, le fichier est trop lourd pour l'application.
- Le courrier en recommandé envoyé à la propriétaire suisse de la maison rue de Théroouanne pour lui transmettre les coordonnées des particuliers intéressés par l'acquisition de l'immeuble est revenu en mairie, la propriétaire l'a refusé.
- La bibliothèque assure des permanences les vendredis après-midi et les samedis matins.
- Le véhicule abandonné allée des sorbiers a été enlevé.
- Le port du masque est respecté à la sortie des écoles. En revanche il a fallu gendarmier à la sortie des classes, beaucoup de parents ne respectaient pas la distanciation physique.
- La demande de contrôle de vitesse sur la commune n'a pas été retenue, les routes d'Estrée-Blanche n'étant pas considérées comme accidentogènes.
- Concernant la récolte des légumes au jardin pédagogique, M. le Maire ajoute que c'est lui également qui achète les plans et graines.
- Concernant la friche Unéal, le reste à charge pour la commune est de 54 516 € 32 au lieu de 72 000 €, conséquence d'une offre de prix retenue inférieure au budget prévisionnel.

Le Procès-verbal n'appelant pas d'observation, M. le Maire invite les élus à le signer.

II) AMENAGEMENT PAYSAGER AUX ABORDS DE LA RESIDENCE DES SAULES : DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS :

M. le Maire rappelle le projet de requalification des espaces publics à proximité de la résidence des saules et fait part que l'opération serait éligible au dispositif fonds de concours « Aménagement des espaces publics » proposé par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane. Il ajoute que la commune peut bénéficier de ce fonds tous les 2 ans, la commune en a bénéficié pour la construction de la maison d'assistantes maternelles. Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal pour formuler la demande auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour la première tranche des travaux.

POUR : 15 UNANIMITE

III) FORMATION DES ELUS ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES :

Afin d'améliorer la formation des élus au cours de leur mandat la loi du 31 mars 2015 a créé un droit individuel à la formation (DIF) pour tous les élus qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonction. Un décret du 29 juillet 2020 est venu renforcer le dispositif en fixant un coût horaire maximal aux formations financées par le DIF et en permettant aux élus de disposer de leurs droits au titre du DIF dès le début du mandat. Mme RIVELON et Mme LEVERT font part de leur inscription à une formation dans ce cadre.

En parallèle la commune doit mobiliser des crédits pour la formation des élus d'un montant minimum correspondant à 2 % du montant des indemnités des élus soit 672 €.

Monsieur le Maire demande l'approbation des élus.

POUR : 15 UNANIMITE

IV) ADHESIONS DE NOUVELLES COLLECTIVITES AU SIDEN SIAN :

M. le Maire demande l'approbation de l'assemblée concernant l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)** pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

POUR : 15 UNANIMITE

V) PROTOCOLE DE COOPERATION DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE :

Ce nouveau protocole fixe pour 6 ans les engagements de chacun dans la lutte contre les habitats indignes, orientation majeure du programme local de l'Habitat adopté en septembre 2019 par le Communauté d'agglomération Béthune Bruay, Artois lys Romane. Mme DEGRAVE ajoute qu'avec ce protocole des communes ont instauré le permis de louer. Celui-ci consiste à l'agrément des logements selon des critères définis permettant ainsi d'éviter la location de logements insalubres.

Monsieur le Maire fait part que M. LECOMTE, Vice-Président de la CABBALR, va relancer le dossier des maisons murées appartenant à Maisons et Cités.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le protocole.

POUR : 15 UNANIMITE

VI) DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Comité de Gestion des livres du Lycée Anatole France de Lillers : Monsieur le Maire fait part de la participation de la commune chaque année à hauteur de 22 € par élève habitant la commune. Cette année 2 élèves sont concernés. Monsieur le Maire propose de reconduire la participation de la commune.

POUR : 15 UNANIMITE

- L'association Sportive du Collège Bernard Chochoix sollicite une subvention afin de pouvoir offrir aux élèves pratiquant une activité sportive extra-scolaire des conditions optimales et faire face aux frais d'affiliation pour participer à des championnats.

CONTRE : 15 UNANIMITE

- L'association de Prévention routière sollicite une aide financière pour l'animation d'atelier de sensibilisation aux risques routiers.

CONTRE : 15 UNANIMITE

- Les restos du cœur : Le conseil municipal donne un avis défavorable, la commune estimant participer en mettant à disposition une salle pour la distribution, le véhicule communal et un agent pour aller chercher chaque semaine les denrées durant la campagne hivernal.
- Le secours catholique : Le conseil municipal donne un avis défavorable à la demande.
- L'association les Papillons Blancs : **CONTRE : 15 UNANIMITE**
- l'association française des sclérosés en plaques : **CONTRE : 15 UNANIMITE**

- La mission Bassin minier sollicite la commune pour effectuer un don en soutien à la sauvegarde du Patrimoine minier. Au vu de l'abandon des maisons dans les cités par « Maisons et Cités », M. le Maire fait part de son avis défavorable à cette demande.

CONTRE : 15 UNANIMITE

VII) DEMANDE DE PRET GRACIEUX :

M. le Maire rappelle que la commune avait accordé à l'association de Kinshasa, communauté famille heureuse la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour organiser un repas en septembre. Celui-ci n'ayant pas eu lieu au regard des conditions sanitaires défavorables, l'association renouvelle sa demande pour le 28 février 2021. Les conditions sanitaires ne s'étant pas améliorées, le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à la demande. Mme RIVELON et M. CARPENTIER craignent que ce genre de demande se multiplie. M. le Maire répond que seules trois associations bénéficient de ce privilège : l'association des chiens d'aveugles, le Téléthon et l'association de kinshasa. D'autre part ces demandes particulières sont soumises au vote du conseil municipal.

CONTRE : 15 UNANIMITE

VIII) CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE :

Mme DEGRAVE fait part que le protocole sanitaire imposé par la pandémie de COVID 19 entraîne un surcroît de travail pour les deux ATSEM de l'école. Depuis la rentrée scolaire, leur temps hebdomadaire est de l'ordre de 32 – 35 h au lieu de 26 h 00. Par conséquent elles accumulent un compteur d'heures qu'elles ne peuvent récupérer lors des vacances scolaires les classes devant être nettoyées. Lors de la précédente épidémie, il y avait Leïla, apprentie, dont la formation s'est terminée le 31 août dernier. Mme DEGRAVE sollicite le recours à un contrat à durée déterminée. M. le Maire propose de créer un contrat à durée déterminée de 20 heures semaine à compter du 1^{er} janvier et ce jusqu'au 30 juin.

POUR : 15 UNANIMITE

IX) QUESTIONS DIVERSES :

- Un compte-rendu de la réunion avec les assistantes maternelles de la MAM est fait. Il en ressort une absence de communication de la part des assistantes maternelles, elles travaillent à trois et ne souhaitent pas intégrer une 4^{ème} personne pour accueillir plus d'enfants. M. MARLES partage ce sentiment. Mme DEGRAVE fait part qu'elle est intervenue auprès de Mme WOZNY pour lui exposer la situation. Mme WOZNY s'est rapprochée de la PMI qui lui a confié que la commune ne pouvait interférer dans le fonctionnement de la MAM, c'est une activité qui relève du privé. Un courrier va néanmoins être fait à destination des assistantes maternelles pour manifester le mécontentement du conseil municipal qui estime avoir favorisé le développement de l'activité en construisant le bâtiment et en révisant à la baisse le loyer. Mme KOWALK qui travaille à la MAM DE FLECHIN a le sentiment que les assistantes maternelles ne travaillent pas au maximum de leur possibilité.
- M. AMMEUX fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à la salle polyvalente avec les exploitants concernés par le projet de Z.E.C (Zone d'Expansion de Crues), la CABBALR, le SYMSAGEL et la SAFER. Ce projet de ZEC existe depuis 2014 mais suite à la fusion des communautés de communes celui-ci a été abandonné. Le projet consiste en la création d'une digue rue de la Lacquette permettant lors de fortes pluies de ralentir la montée des eaux du cours d'eau en inondant des parcelles et éviter ainsi d'inonder notamment le terrain de football, la salle polyvalente, la rue de l'église, une partie de la rue de Théroouanne et contribuer à une baisse des inondations des communes environnantes. La plus grosse contrainte c'est pour les exploitants de prairies. Lors d'inondations, les prairies sont souillées les rendant inexploitable pour l'agriculteur. Aujourd'hui les exploitants sont plus réticents au projet qu'en 2014 et il est plus compliqué aussi de trouver des terres équivalentes et à proximité pour compenser. Pour décembre 2023 il faut que les travaux soient terminés.
- Monsieur le Maire fait part de son entretien avec la Notaire au sujet des terrains rue de Blessy dont les études de sols préconisent des constructions sur pieux imposaient par la présence de cavités souterraines. Pour elle, les terrains sont constructibles, elle conseille une révision du prix pour compenser la contrainte. Actuellement ils sont

vendus à 35 € le m². Mme RIVELON propose de se rapprocher d'un promoteur. M. le Maire répond qu'un promoteur viabilise les terrains puis les revend, il ne construit pas. Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 15 € le m². La recette totale pour les 4 lots serait de 42 270 €. M. le Maire rappelle que l'ensemble avait été acheté 50 000€. M. AMMEUX estime que le prix est un peu bas. Mme DEGRAVE répond qu'il vaut mieux avoir des maisons que de laisser des terrains en friche. M. MARLES propose 18 € le m² pour que la commune fasse une opération blanche. M. le Maire répond que toute la superficie achetée n'est pas mise en vente. **Après discussion, le conseil municipal décide de fixer le prix à 15 € le m², charge M. le Maire de mettre tout en œuvre toutes les démarches nécessaires pour la vente de ces parcelles et signer tous les documents relatifs. M. le Maire fait part qu'il va confier la mise en vente à une agence immobilière.**

- M. le Maire remercie Mme MANTEL pour la mise à disposition d'électricité et d'eau lors des travaux d'aménagement du terrain chaussée Brunehaut.
- Vu les conditions sanitaires, la cérémonie des vœux ne pourra avoir lieu.
- Mme DEGRAVE fait un compte-rendu du conseil d'école : les manifestations de fin d'années n'auront pas lieu à savoir la sortie cinéma, le repas de Noël et la fête de Noël. A ce jour 100 élèves sont scolarisés, 13 radiations et 6 entrées. Des interventions sur le danger d'internet et le permis de piéton sont souhaitées mais il est compliqué actuellement que des intervenants viennent dans les établissements scolaires. Les toilettes de l'école rue de l'église sont pourvus d'eau chaude. M. le Maire précise qu'il avait fait appel à un professionnel, ce dernier ne voyait pas comment faire le raccordement sans entamer de gros travaux. C'est finalement M. CARPENTIER qui a trouvé la solution et effectué les travaux. M. le Maire fait un aparté sur l'appel téléphonique d'un parent d'élève qui s'est présenté comme élu d'une commune voisine pour exprimer son mécontentement concernant l'absence d'eau chaude dans les toilettes pour se laver les mains. M. le Maire lui a répondu que les travaux avaient été effectués mais qu'il trouvait cavalier de se présenter en tant qu'élu pour des problèmes qui concernaient une commune voisine.
- M. CARPENTIER s'est également occupé de mettre fin à toutes les anomalies relevées sur les diagnostics électriques des bâtiments communaux.
- Mme DEGRAVE fait le compte-rendu d'une réunion sur l'accessibilité des voiries à laquelle elle a assisté. L'objectif est que toutes les communes aient un cheminement de voirie accessible aux personnes à mobilité réduite pour se rendre dans les services publics. A l'issue de la réunion toutes les communes ont eu un cheminement. Pour la commune il va de la mairie jusqu'à la salle polyvalente. Un technicien s'est déplacé pour effectuer un relevé, il a remarqué que la commune était bien en avance sur l'accessibilité. Une problématique réside cependant au niveau du pont. M. le Maire ajoute qu'il a relevé une incohérence dans le cheminement : comment une personne habitant rue François Denoeu fait-elle pour se rendre en mairie ou à l'école rue de la mairie, les trottoirs n'étant pas adaptés.
- M. le Maire fait part du départ des locataires de l'appartement au-dessus de l'école rue de la mairie. Une fuite de gaz ayant été constaté, il serait souhaitable de modifier le mode de chauffage : mettre un chauffage électrique serait trop coûteux pour les locataires, les surfaces à chauffer sont grandes et l'appartement pas suffisamment isolé. L'aérothermie semblerait être appropriée mais les coûts restent élevés. **M. le Maire demande au conseil municipal de faire une demande d'aide au titre du Leader, il rappelle que la commune avait obtenu ce fonds pour le remplacement du chauffage au restaurant scolaire à hauteur de 70 %. Le Conseil municipal est favorable.** M. le Maire ajoute qu'il va entamer des travaux d'isolation et remplacer la porte d'entrée du bas.
- Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont vu le plan indiquant les commerces et services installé place Alexandre Grégoire. Il le juge fade et fait part de sa déception.
- Le local commercial qui abritait l'association « au petit réconfort » est à louer. Il demande l'autorisation de publier l'avis sur intra muros et sur le site de la commune. Le conseil municipal émet un avis favorable.
- Une réunion pour la révision du PLUI est programmée ce jeudi 10 décembre en mairie. Il demande à M. AMMEUX qui connaît le territoire d'y participer ainsi que les adjoints disponibles.
- Des travaux d'arasement Chaussée Brunehaut et de raccordement d'eau pluviale rue de Fléchinelle vont être effectués la semaine prochaine par Action TP

- La renaissance remercie la municipalité pour le versement de la subvention.
- Le moteur de la volée des cloches de l'église ne fonctionne plus. Un devis pour le remplacement a été effectué auprès de la société PASCHAL, il s'élève à 1894 € HT.
- L'arbre de Noël des enfants du personnel, du conseil municipal et du CCAS n'aura pas lieu, une distribution des cadeaux en présence du père-noël aura lieu au restaurant scolaire pour les enfants du conseil municipal le 22 décembre à 18 heures.
- L'école de la Lacquette propose une vente de jacinthe et de coquilles.
- M. le Maire fait un compte rendu sur le fonctionnement et les réunions du groupe ruralité proximité auquel il a adhéré.
- Mme DUFOUR fait part de reproches qu'elle a eus sur les réseaux sociaux concernant l'absence de compensation de la part de la municipalité suite à l'annulation du repas des aînés. Mme DEGRAVE répond que le colis des aînés concerne tous les aînés pas le repas. Le repas n'est pas un dû. M. le Maire précise que dans certaines communes les habitants ont soit le repas, soit le colis. Mme RIVELON ajoute qu'en tant qu'élue il ne faut pas alimenter les discussions sur les réseaux sociaux.
- M le Maire fait part que deux signalements de dysfonctionnement sur la commune ont été faits via l'application intramuros par des habitants. Il encourage les élus à promouvoir cette possibilité auprès des administrés.
- Mme KOWALK fait part des remarques qu'elle a eues concernant la pose des illuminations de la mairie et des écoles. Mme DEGRAVE répond que la commune n'a pas de nacelle, que les agents font de leur mieux avec les moyens qu'ils disposent. M. MARLES pense qu'un effort devrait être fait pour que la mairie ressorte plus mais nuance par le fait qu'il ne connaît absolument pas le prix d'une illumination. M. le Maire répond que cela coûte cher, l'argent mis dans les illuminations empêche l'investissement dans d'autres projets. M. CARPENTIER s'est proposé de suivre un site de vente d'illuminations d'occasions pour les collectivités.
- Mme DUFOUR demande si le projet des logements est encore d'actualité, une rumeur circule disant que le projet serait abandonné. M. le Maire répond que le permis de construire est déposé et est en cours d'instruction.
- Le projet d'aménagement des espaces publics à proximité de la résidence des saules avance, l'appel d'offres devrait être lancé en janvier
- Mme LEVERT demande s'il serait possible d'organiser une journée de nettoyage nature ? M. le Maire n'est pas opposé à l'idée mais il faut voir s'il y a des conditions particulières pour l'organisation, les assurances. Mme DEGRAVE ajoute qu'en général c'est une association qui organise cette opération.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.